

## FINALISATION DU RECENSEMENT DU PATRIMOINE MARITIME BÂTI PHASE 5

L'an deux mille vingt, le **mardi 18 janvier 2022 à 9 h**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 11 janvier 2022 s'est réuni sur 2 rue de Saint Tropez - Hôtel du Département, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

### Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 <sup>er</sup> Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Nathalie COURTRAI	
M. Patrick CAMUS	
Mme Gaëlle FAVENNEC	

### Absents excusés :

Mme Marie-José LE BRETON	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Paul BARRET	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

### Procuration :

M. Simon UZENAT donne procuration à Mme Anne GALLO  
Mme Sylvie SCULO donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIR

### Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice)  
M. Xavier BLONDEL (chargé de mission SIG et évaluation)  
M. Ronan PASCO (responsable du pôle Mer et Littoral)  
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

## FINALISATION DU RECENSEMENT DU PATRIMOINE MARITIME BÂTI PHASE 5

VU la délibération n°2019-5 du 29 janvier 2019 relative à la poursuite du recensement du patrimoine littoral - Phase 3,

VU la délibération n°2020-8 du 21 février 2020 relative à la poursuite du recensement du patrimoine littoral - Phase 4,

VU le programme d'action du Parc 2021-2023,

Le Président propose aux élus du Bureau de délibérer en faveur de la réalisation de la phase 5 du recensement du patrimoine bâti maritime et du plan de financement le permettant.

Débuté en 2017, le projet a bénéficié du soutien de la Région Bretagne, et, pour la 1ère phase de l'opération, de celui des DREAL et DRAC de Bretagne.

Il s'est inscrit en lien étroit avec le projet de recherche-action européen PERICLES (Préserver et gérer durablement le patrimoine et les paysages des régions côtières et maritimes européennes) soutenu par la Commission européenne.

Cet inventaire du patrimoine bâti des activités humaines liées au territoire maritime a été jusqu'à présent conduit en 4 phases sur 19 des 22 communes littorales du Parc, à savoir :

- Phase 1 : Locmariaquer, Saint Philibert, Arradon, L'Île d'Arz, Séné, Le Hézo, Damgan et Arzon
- Phase 2 : Auray, Ambon, Le Tour du Parc et Saint Gildas de Rhuy
- Phase 3: Crach, Plunderer, Baden, Le Bono, Plougoumelen
- Phase 4 : Surzur et Theix-Noyal

Ainsi, 450 des 550 km de linéaire côtier du Parc, soit 80 %, ont été arpentés avec exhaustivité par 2 chargées d'étude pour les 2 premières phases et une chargée d'étude coordonnant également le projet PERICLES pour les phases 3 et 4. Ce sont à ce jour plus de 850 éléments et ensembles d'éléments qui ont été recensés.

En complément de l'inventaire terrain, recherches bibliographiques, archivistiques et témoignages ont alimenté la constitution de dossiers d'études, analytiques et historiques, du patrimoine bâti littoral du territoire. Chaque phase fait l'objet de restitution aux communes et grand public, permettant de rendre compte de la démarche et faire connaître un patrimoine encore mal ou partiellement connu.

Ateliers, séminaires, rencontres, causeries, entretiens et analyses menés depuis l'initiative ont permis de mettre en lumière les problématiques de gestion de ce patrimoine, les souhaits des collectivités, ainsi qu'un attachement fort et attentes des citoyens en faveur de ces héritages littoraux, constitutifs de l'identité du territoire et de la qualité de ses paysages emblématiques.



Il vous est proposé que la 5ème phase de ce recensement se déploie sur les 3 communes du Parc demeurant encore non traitées, soit 90 km de linéaire côtier, que sont :

Sarzeau - 56 km

Saint Armel - 15,6 km (rattachées avant 1860)

Vannes - 18,2 km

A l'issue, l'ensemble du trait de côte des communes littorales aura été arpenté, les édifices ou aménagements y prenant place auront été géolocalisés et auront bénéficié d'une notice agrémentée de photographies.

La connaissance de ce qui subsiste à notre époque de ce patrimoine, héritages de plusieurs siècles voire millénaires, sera améliorée et rendue accessible à tous.

Le budget prévisionnel est le suivant :

	Dépenses			Recettes	
	€ TTC	%		€ TTC	
Frais généraux	28 500	93 %	Subventions		49 %
Salaire pour l'inventaire	25 000		Région Bretagne	10 000	
Coordination, administration et géomatique	2 500				
Frais de mission	1 000				
Communication et frais divers	2 200	7 %	Autofinancement	20 700	51%
Impressions	1 500				
Fournitures et équipements	200				
Réception	500				
<b>TOTAL</b>	<b>30 700</b>		<b>TOTAL</b>	<b>30 700</b>	



**Parc  
naturel  
régional  
du Golfe  
du Morbihan**  
Park ar Mor Bihan  
Une autre vie s'invente ici

Rapport n° 20220118 -01  
Délibération n°2022-01  
Bureau syndical du Syndicat Mixte de Gestion  
du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan  
Réunion du mardi 18 janvier 2022

Envoyé en préfecture le 18/01/2022

Reçu en préfecture le 18/01/2022

Affiché le

ID : 056-200049708-20220118-2022\_01-DE

---

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Valide la 5<sup>ème</sup> phase du recensement du patrimoine littoral bâti du Golfe du Morbihan et le budget prévisionnel associé.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel  
Régional du Golfe du Morbihan,

David LAPPARTIENT